



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
BASSEE MONTOIS  
DU MARDI 4 DECEMBRE 2018**

**L'an deux mille dix-huit, le mardi 4 décembre à 18 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la Commune de Vimpelles, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.**

**Etaient Présents :**

Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur ANQUETIN Rémy, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur BEAUDET Bernard, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur MARCADET Emmanuel, Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur VALLEE Alain, Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry, Monsieur ARLAIS Michel, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame MOULET Valérie, Madame LETERRIER Carine, Monsieur DEQUIROT Thierry, Monsieur LAMOTTE Xavier, Madame CHANTRAIT Françoise, Monsieur BENOIT Francis, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Madame VILLIERS Nadine, Madame MICHEL Monique, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur PRAYER Pascal, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur BELESSORT Patrick, Monsieur MINOST Jean-Marie, Madame SIVANNE Evelyne, Madame ROUVEAU Laurence, Monsieur DERETZ Bernard, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CAPMARTY André, Madame CHARLE Anne-Marie, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Monsieur SABY Bernard, Monsieur PACHOT Joël, Monsieur FARSSAC Pascal, Monsieur FORTIN Dominique, Monsieur POULAIN Michel

**Suppléant(s) en situation délibérante :** Monsieur VILLAIN Robert

**Excusés :**

Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur DELORME Luc, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Madame RICHARD Gisèle, Madame DELATTRE Nadine, Madame VO VAN Daniëlle

**Absents :**

Monsieur SAUNIER Louis, Monsieur BIGOT Jean-Yves, Monsieur LAMOTHE Frédéric, Monsieur BIESBROUCK Gilles, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur LAGAN Pierre-Michel, Madame BENOIT Florence, Madame PASSERON Agnès

**Pouvoirs :**

Monsieur DELANNOY Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur GENON Fabrice ; Madame GUERINOT Laurence a donné pouvoir à Madame CHARLE Anne-Marie ; Monsieur FENOT Jean-Paul a donné pouvoir à Madame CHANTRAIT Françoise ; Monsieur BOURLET Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger ; Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Monsieur PIONNIER Jean-Jacques ; Monsieur GAUTRY Jean-Claude a donné pouvoir à Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude ; Madame RICHARD Gisèle a donné pouvoir à Monsieur RICHARD Jean-Pierre ; Madame DELATTRE Nadine a donné pouvoir à Monsieur LAMOTTE Xavier ; Madame VO VAN Daniëlle a donné pouvoir à Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge ;

Nombre de délégués en exercice : 58

Présents : 40      Votants : 49      Pouvoirs : 9      Absents : 8      Excusés : 10

Date de convocation : 27 novembre 2018

Le quorum est atteint et le Secrétaire de séance désigné, le Conseil peut valablement délibérer.

## A – DECISIONS

### **A – 1) Mise en concurrence du marché de maîtrise d'œuvre de sécurisation de l'église de Dontilly:**

La consultation pour ce marché de prestations intellectuelles en vue de la création d'un pôle culturel, a été lancée le 24 octobre.

### **A – 2) Mise en concurrence du marché d'étude cyclable**

Il a été décidé, le 8 novembre 2018, de mettre en concurrence ce marché. Celle-ci s'achèvera le 7 décembre. L'étude comprend 2 phases : 1) pour un territoire maillé et connecté ; 2) le canal Bray-La Tombe.

## B – DELIBERATIONS

### **D – 1) Définition de l'intérêt communautaire**

Une des dispositions de la loi NOTRe était passée inaperçue. De fait, le risque était que l'intégralité de la compétence en matière de politique locale du commerce revienne à l'intercommunalité à l'échéance du 31 décembre 2018. Afin d'y pallier, il est proposé donc que cette compétence se limite à « l'acquisition, la construction d'espaces de vente directe et de drive fermier pour les produits du terroir en circuits courts, en partenariat avec les agriculteurs locaux engagés auprès de la Communauté de communes ».

Il est également proposé de considérer d'intérêt communautaire l'extension de la résidence foyer logements pour personnes âgées de l'Etang Broda à Bray Sur Seine, dans la mesure où elle répond à une demande de l'ensemble de la population du territoire en faveur d'une offre de logements plus diversifiée pour les seniors.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver ces modifications de l'intérêt communautaire.

### **D – 2) Règlement intérieur du personnel**

L'ensemble de ces dispositions relève de textes nationaux qu'il convient d'appliquer. Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le Règlement de travail.

### **D – 3) Règlement relatif à la mise en œuvre de l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT)**

L'ARTT avait été institué par délibération du 30 juin 2015, sans pour autant que les modalités de mise en œuvre n'aient été fixées. Il concernera l'animatrice de l'antenne de Relais Assistantes Maternelles de Donnemarie-Dontilly, la Responsable de pôle FINANCES/PAIE, les agents d'entretien des équipements sportifs de Donnemarie-Dontilly et de Bray-sur-Seine, que leur planning hebdomadaire totalisera 39 heures, ce qui leur ouvrira le droit à 22 jours d'A.R.T.T.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver ces dispositions.

### **D – 4) prime d'installation**

Il y a lieu de prendre en compte le décret 2017-1137 et le critère de changement d'affectation qu'il introduit.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver la modification dans ce sens de la délibération instaurant la prime d'installation.



#### **D – 5) tableau des effectifs**

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs pour transformer un poste d'éducateur de jeunes enfants en adjoint d'animation et fermer le poste d'auxiliaire de puériculture.

#### **D – 6) Modification budgétaire**

Il est fait état du retard de paiement de la taxe sur les bureaux du centre des finances publiques et du projet d'acquisition pour un montant de 160 800€ d'une parcelle de terrain.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'augmenter en conséquence l'article 6711 « Intérêts moratoires et pénalités » d'un montant de 1 000€ et l'article 2111 terrains nus » de 60 800€.

#### **D – 7) Aide à l'ingénierie de l'Etat et la Région**

Cette aide, partie prenante au Contrat de plan Etat-Région, se doit de financer au moins deux études. Il est apparu opportun de retenir deux sujets complémentaires quant à leur contribution au climat: le plan climat air énergie territorial (PCAET) et l'étude de développement portuaire.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à solliciter l'aide à l'ingénierie pour un montant de 75 000 Euros.

#### **D – 8) Adhésion au groupement d'Intérêt Public (GIP) Maximilien**

Kleoon, le profil acheteur de la Communauté de Communes est arrivé à échéance et, par ailleurs, devenu payant. L'opportunité se présente d'opter pour la solution Maximilien soutenue par la Région Ile-de-France. Cet autre profil acheteur est d'avantage consulté par les entreprises. Il s'y adjoint une plateforme de conseil en marchés publics et la télétransmission au contrôle de légalité ACTE.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adhérer au GIP Maximilien.

#### **D – 9) Ouverture dominicale du magasin Bi 1 de Mousseaux-les-Bray**

La demande porte sur une ouverture à l'occasion de 12 dimanches dans l'année 2019. La commune s'étant déclarée favorable à cette ouverture, le Conseil communautaire décide, à la majorité compte tenu d'une abstention, d'émettre un avis favorable à cette ouverture dominicale.

#### **D – 10) statuts du SMBVA**

Le Syndicat Mixte d'aménagement des bassins versants Bassée Voulzie Auxence (SMBVA) ne dispose pas de l'ensemble de la compétence « GEMAPI » qui, de par la loi NOTRé, incombe aux EPCI. La défense contre les inondations n'étant pas mentionnée dans ses statuts.

Par ailleurs, outre les communes antérieurement membres des 3 syndicats ayant fusionné pour donner le SMBVA, il reste des communes ou portions de communes concernées par le bassin versant dont les territoires ne sont pas encore inclus dans le périmètre d'intervention du SMBVA. Il convenait d'y remédier en étendant le périmètre à 7 Communes pour le Bassée Montois (Baby, Fontaine-Fourches, Montigny-le-Guesdier, Mousseaux-les-Bray, Villenauxe-la-Petite, Villeneuve-les-Bordes et Villuis).

Le Conseil communautaire décide, à la majorité compte tenu de deux voix contre et de deux abstentions, d'approuver l'extension de périmètre d'intervention du syndicat aux sept communes orphelines et à la GEMAPI, à l'exception de la prévention des inondations sur le cours de la Seine.

#### **D – 11) Délégués au SMBVA**

Il a été demandé d'intervertir les deux délégués au titre de la Commune de Villiers-sur-Seine.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Joël SIMON comme délégué Titulaire et Monsieur Didier PETILLAT comme Suppléant.

**D – 12) extension de la déchetterie de Bray-sur-Seine**

Le SMETOM souhaitant agrandir la déchetterie, il s'est trouvé qu'un terrain d'une superficie d'environ 6432m<sup>2</sup>, contigüe à celle-ci, est proposé à la vente par la Société SAINT GOBAIN-WEBER pour un prix de 160 800 Euros.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'acquérir cette parcelle et de la mettre en tout ou en partie à disposition du SMETOM GEOODE pour l'extension de la déchetterie.

**D – 13) règlement intérieur du multi-accueil**

Ce document ainsi que la convention de détachement de personnel se devaient d'être annexés au contrat de délégation de service public. Le premier prévoit en particulier un accueil de 30 enfants au maximum, âgés de 2.5 à 5 ans, du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h30, l'année durant sauf 3 semaines l'été, 1 semaine entre Noël et le jour de l'an, les jours fériés. La convention de détachement du personnel, quant à elle, précise notamment la durée (5 ans) et l'affectation exclusive des agents concernés au multi-accueil de Donnemarie-Dontilly.

Le Conseil communautaire décide, à la majorité compte tenu d'une abstention, décide d'approuver ces deux documents.

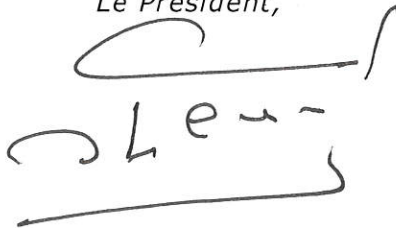
**D – 14) Interruption de l'élaboration du PLU de Mousseaux-les-Bray**

L'élaboration du PLU de Mousseaux-les-Bray se télescopait avec celle du PLUI.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'interrompre l'élaboration du PLU de Mousseaux-les-Bray.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 21h00.

*Le Président,*



*Le secrétaire*

